

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES à affectation locale en Guyane ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section Sciences de la Vie et de la Terre, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Président

M. Joseph SEGARRA
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Olivier MEGEVAND
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de la GUYANE

Membres du jury

Mme Anne CARREZ
Professeure agrégée

Académie de CRETEIL

M. Louis CHEVILLARD
Professeur agrégé

Académie de la GUYANE

Mme Lise DUCHENNE
Professeure agrégée

Académie de la GUYANE

M. Patrice FABRE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de MONTPELLIER

M. Paul FAIVRE
Professeur certifié

Académie de CRETEIL

M. Christopher LOUIS
Professeur agrégé

Académie de CRETEIL

Mme Murièle NUGENT
Professeure certifiée

Académie de la GUYANE

Mme Sophie PARADIS-DE FRANCO
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme Gipsy PELTIER
Professeure agrégée

Académie de BORDEAUX

M. Jonathan ROCHET
Professeur agrégé

Académie de la GUYANE

Mme Laure Amélie WILLHELM
Professeure agrégée

Académie de la GUYANE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadiné COLLINEAU